



Compte-Rendu

CTSA du 28 septembre 2018 Rectorat de l'Académie de Toulouse

I – Déclaration préalable

SGEN-CFDT :

- critique les suppressions de postes annoncées au sein du MEN
- regrette l'absence d'informations claires de la part du secrétaire général, concernant la réforme territoriale
- signale que cette réforme se prépare alors qu'il existe des situations proches de l'épuisement professionnel
- signale que l'accueil de personnels en reconversion s'avère d'autant plus difficile dans ces conditions
- concernant l'ordre du jour : il est rappelé que le CHSCT doit être consulté avant les réorganisations et ses avis doivent être publiés
- concernant la réorganisation de la DANE : un agent n'a pas pu participer au mouvement car a manqué d'informations
- des documents préparatoires au CTSA ont été reçus seulement 48 heures à l'avance
- la priorité donnée au primaire ne doit pas se faire au détriment des autres secteurs
- relaie l'appel à la grève de l'UNSA et de la CFDT du mois de novembre

Réponses du Secrétaire Général :

1. Sur la réforme territoriale

Concernant le cadre général de la réforme territoriale, plusieurs communications sont prévues dont une foire aux questions, élaborée par le MEN.

Au niveau académique, il n'y aura pas d'évolution majeure jusqu'en 2022. Les périmètres et les équilibres entre les deux académies (Toulouse, Montpellier) ne vont pas évoluer.

En revanche : une fois les projets des deux académies validés par le MEN (début 2019), il y aura une phase de concertation avec les organisations syndicales, les élus etc. afin de travailler sur les projets de réforme. Cette phase de concertation est prévue jusqu'à fin 2019, sur une période de 6 mois environ donc,

Il confirme qu'il y aura un unique recteur au 1er janvier 2020. Il y aura toutefois toujours un double dialogue social au sein de chaque ancienne académie jusqu'en 2022



Fin 2019, après la phase de concertation : une organisation cible sera proposée au MEN, laquelle devra être mise en œuvre entre 2020 et 2022.

2. Concernant les suppressions de postes

Le SG souligne que d'autres ministères sont impactés plus fortement. Il précise que les suppressions de postes vont également concerner les académies non concernées par un projet de fusion (exemple : l'académie de Rennes, les académies d'Ile de France).

Le nombre de postes à rendre par l'académie de Toulouse en 2019 ne sont pas encore connus, les schémas d'emplois (les créations et suppressions de postes) étant connus en décembre.

3. Concernant des situations insoutenables pour des agents

Ils doivent se rapprocher de leur direction et des services RH.

4. Concernant la réorganisation de la DANE

Il y a bien eu un avis rendu par le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mais il a essentiellement concerné des postes enseignants (la quasi-totalité des personnels de la DANE étant des enseignants, sauf le poste de secrétaire de direction, l'avis du CHSCT était donc hors cadre du CTSA pour ces postes).

En conclusion, le secrétaire général rappelle qu'il y aura information, concertation et un temps de débat (et donc de négociation) concernant la réforme territoriale. La volonté pour la région Occitanie est de trouver une organisation permettant l'animation des territoires la plus efficace possible, notamment d'un point de vue pédagogique. Il souligne également que certains services ne vont pas être impactés par la réforme territoriale : les services RH, le service en charge de la logistique par exemple. Le SG ajoute « qu'il faut avoir en tête qu'il y aura aussi des conséquences positives pour les agents, par exemple avec l'harmonisation des régimes indemnitaires » (qui, en principe, devrait se faire par le haut. Cela constituera un point de vigilance lors des débats à venir).

Il indique également qu'il n'y aura pas de mobilités géographiques contraintes. Par contre, il pourra y avoir des mobilités fonctionnelles (c'est à dire, devoir changer de poste ou de service pour pouvoir rester au rectorat de Toulouse ou de Montpellier)

Enfin, le secrétaire général annonce que le mouvement entre Toulouse et Montpellier restera inter-académique, pour les enseignants comme pour les administratifs.

II – Ordre du jour

1. Procès-verbal du compte-rendu du CTSA du 19 juin 2018

Validé à l'unanimité

2. Réorganisation de la DPAE (présentation par Mme Salat, directrice)

La direction des personnes administratifs et d'encadrement compte 4 bureaux. L'un d'entre eux (bureau DPAE 4) a en charge la gestion des personnels non-titulaires, qui comprend les accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH).

Éléments de contexte : augmentation significative de la charge de travail pour la gestion des accompagnants des enfants en situation de handicap, et souhait de pouvoir s'appuyer sur un adjoint, entre autres raisons pour qu'il assure la continuité en cas d'absence de la directrice.

Mme Salat a donc souhaité la création d'un poste d'adjoint.

Le bureau DPAE 4 conserve la gestion des accompagnants et est allégé d'autres missions

Le bureau DPAE 3 est allégé de la gestion de la plateforme Anagram (gestion des accidents du travail), qui est placée sous l'autorité directe de l'adjointe à la directrice (prise de poste au 01/10/2018)

Le SGEN fait part de ses réserves concernant les postes d'adjoint au directeur :

- le positionnement de ces agents peut s'avérer compliqué
- l'utilité de ces postes n'est pas toujours avérée

Le SG et la directrice de la DPAE signalent que le recrutement a été effectué en veillant à sélectionner une personne avec un profil correspondant au besoin. Sur cette réorganisation, il n'y a pas de suppression de poste, mais une transformation de poste de B en A.

3. Evolutions au sein du cabinet de la rectrice

Les évolutions sont présentées par Mme Anne Val, directrice de cabinet

Mme Val indique que ces évolutions sont dues à des réajustements jugés utiles en interne au service ainsi qu'au renforcement du suivi des « faits établissements » (les problèmes que les établissements doivent remonter au quotidien) qui nécessitent un suivi fort. Sur cette réorganisation, il n'y a pas eu de suppressions ou création de postes.

Elle précise que les personnels du cabinet peuvent avoir des horaires particuliers, du fait de la nécessité de pouvoir traiter les sollicitations et informations sur une amplitude horaire importante (jusqu'à 19h le soir). Il est précisé, suite à une question de l'UNSA, que les agents (en tout cas de catégorie B et C) n'ont pas à effectuer d'astreintes le week-end.

4. Réorganisation de la Mission Académique pour le Numérique Educatif (MANE)

Présentation par le DANE, Christophe Piombo

Les DANE existaient depuis 2014 et la création de la direction nationale du numérique éducatif (DNE)

Les besoins ont évolué depuis 2014 (plus de technicité : personnels devant par exemple déployer et gérer des applications, des serveurs). Il a été ainsi nécessaire de créer un poste d'adjoint, le DANE étant très souvent absent du service en raison de ses nombreux déplacements. Un poste de chef de pôle a également été créé, pour animer les équipes. La MANE s'appuie en effet sur un réseau de collaborateurs (des enseignants) qui sont dans les établissements. Ils disposent de décharges horaires partielles. Ils sont 23 (1 par bassin de formation) dans l'académie, appuyés par des AED à 50%.

Le DANE signale que suite à cette réforme, la totalité de la MATICE (ancien nom de la MANE) est partie ; retour en EPLE, mutations à la DSI en premier lieu.

5. Evolution de la carte des emplois du rectorat

- Évolution à la DAEPS, qui a récupéré le suivi des établissements hors-contrat. Ce suivi est désormais renforcé (notamment en raison de la problématique de l'intégrisme, dont le suivi est renforcé). 1 poste a été ainsi transféré du SAIO à la DAEPS, le SAIO ayant récupéré en contrepartie un poste de psychologue, qui correspondait davantage à son besoin
- D2P : -0,5 ETP ITRF (transféré de la DOS)
- Cellule archives : 1 personnel CDIsé, donc pérennisé. En contrepartie, un poste de contractuel a été rendu (à l'occasion d'un départ d'un agent, reçu cette année à un concours) et transféré à la DESUP.
- DLG : 1 poste (à 100%) d'assistant ingénieur implanté à la DLG pour participer à la gestion de la sécurité du site du rectorat. Cette création est permise par la récupération d'un poste du SAMIS (suite au départ en retraite de Mme Pistre), Un profil de technicien était souhaité. La nécessité d'être disponible voire présent à tout moment de la journée et du week-end en raison des nombreuses urgences pouvant affecter le site de St-Agne a motivé cette création de poste.



- DPAE : 1 ETP de catégorie B transformé en 1 ETP de catégorie A (pour la création du poste d'adjoint à la directrice)
- DOS : un poste de chef de bureau qui devient, en plus, adjoint au directeur (soit un second poste d'adjoint au directeur qui va être créé prochainement). Cotation du poste : 1

6. Questionnaire relatif à la qualité de vie au travail (QVT)

La présentation est effectuée par M. Couedic, SGA-DRH. Ce questionnaire a fait suite à un groupe de travail, qui était une émanation du CTSA et auquel a participé l'UNSA.

Le SGA signale qu'une majorité d'agents s'est déclarée satisfaite de ses conditions de travail (il y a eu 200 réponses environ).

Il annonce que des ateliers vont être mis en place prochainement, pour travailler sur des actions jugées prioritaires (suite au questionnaire QVT et au groupe de travail initial). Un axe de travail est par exemple « améliorer la lisibilité et l'information RH » ou encore « accompagner la prise de poste des nouveaux agents ».

Remarque : le rectorat a, depuis, communiqué sur ces ateliers, et les inscriptions ont eu lieu. Le 1er atelier a eu lieu, les prochains sont en novembre. Un retour de la direction sera probablement effectué en CTSA.

III – Questions diverses

1. Plan académique de formation

L'UNSA signale que le plan de formation académique est à nouveau très insuffisant pour les personnels administratifs, si on déduit les formations spécifiques aux nouveaux gestionnaires d'EPLÉ et les modules de préparation aux concours. Le ministre a pourtant mis l'accent sur l'importance de la formation des personnels tout au long de leur carrière, dans son discours de rentrée 2018. Est-il possible de faire des propositions, une amélioration des formations proposées est-elle envisageable ?

Selon le SG, les marges sont très faibles. Pour ajouter une formation, il faudra sans doute en supprimer une autre. Il est néanmoins ouvert aux propositions,

Nous signalons également que la formation portant sur la découverte du système de l'éducation nationale (module « connaissance de l'éducation nationale – le système éducatif »), réservée aux secrétaires de direction, devrait être ouverte – à minima - à tous les nouveaux agents.

Une autre organisation intervient pour ajouter que le nombre de formations proposées aux personnels administratifs est très inférieure au nombre de formations proposées aux personnels enseignants.

2. Demande de précisions concernant les personnels en reconversion dans l'académie (UNSA). Combien sont-ils cette année ?

Le SG indique qu'ils sont environ 70 chaque année, répartis en 3 années puisque le parcours de reconversion dure (sauf exceptions) 3 ans. Il s'agit essentiellement d'enseignants (sauf exceptions). Il rappelle que dans certaines situations, l'employeur est tenu par la loi de proposer à l'agent déclaré inapte 3 solutions. Ces personnels sont gérés par la cellule AEP Il précise que tous les personnels en reconversion ne sont pas affectés dans la filière administrative mais aussi dans la filière des personnels de laboratoire, des CPE, ou dans l'enseignement pénitentiaire. Il rappelle également que les « PACD » sont toujours affectés en plus dans les services et non à la place d'un agent.

3. Cotation des postes de catégorie A

Suite à une discussion pendant le CTSA relative à la cotation des postes d'adjoint au directeur (postes cotés 1), l'UNSA demande confirmation que tous les postes d'adjoint au directeur/rice, et uniquement ces postes, sont cotés 1.

Cela est confirmé par le SG

Remarque : il est regrettable que seuls les postes d'adjoint au directeur puissent être cotés 1.

4. Télétravail (UNSA) : qu'en est-il concernant le groupe de travail qui devait travailler sur la mise en œuvre du télétravail au rectorat, et qui était prévu courant juillet ou à la rentrée ?

Il nous est répondu que compte-tenu des autres priorités actuelles (la préparation des élections professionnelles notamment), le GT est reporté au début de l'année 2019.

Remarque : c'est dommage, car ce GT était demandé et attendu, d'autant que le rectorat communique sur la future mise en œuvre du télétravail depuis au moins 1 an.

Compte-Rendu rédigé par M. Jordi LLORENS, représentant du syndicat A&I-UNSA au CTSA de l'Académie de Toulouse.